

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorval.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

Le Besoin De Notre Epoque

Des instituteurs de haute formation intellectuelle et religieuse pour prendre charge des écoles supérieures bilingues et devenir les chefs bien avisés de notre personnel enseignant.

Nous avons toujours porté un intérêt particulier aux questions d'éducation dans notre province, à tout mouvement qui peut améliorer les conditions actuelles pour l'avantage de la population acadienne.

Nous ne pouvons ne pas témoigner notre admiration pour ce correspondant de "L'Evangeline" qui, il y a quelques semaines, a eu le courage d'exposer la mauvaise situation des diplômés de nos collèges classiques de la province qui désirent se livrer à l'enseignement. Avouons que ce courage n'est pas fréquent, et lorsqu'il se manifeste, il mérite une mention particulière.

L'ainé d'une famille a des droits naturels que les cadets doivent respecter; il n'appartient pas toujours à ceux-ci de vouloir lui faire la leçon.

Si l'enthousiasme de notre jeunesse nous a parfois fait oublier ce principe, nous avouons que celui-ci nous a fait remettre à plus tard la discussion de bien des problèmes d'intérêt national. Celui de la formation, dans nos collèges, d'une élite d'instituteurs est de ceux-là.

"Dans une société, lisons-nous récemment, on compte plusieurs fonctions vitales. Industriels, commerçants, professionnels, hommes de pensée et d'apostolat, toutes les formes d'activités contribuent à l'essor social. Mais il est des époques qui ont des besoins spéciaux."

Ces besoins spéciaux se sont clairement manifestés dans le passé pour la population acadienne: au retour de l'exil les acadiens avaient besoin du clergé pour soutenir et développer cette foi que les ancêtres avaient préférée à toute liberté matérielle. L'Acadie a eu ses missionnaires, elle a maintenant ses prêtres dont le nombre grandit chaque année. La population acadienne avait besoin d'hommes instruits pour veiller à ses intérêts matériels et empêcher l'exploitation: elle a eu ses professionnels, ses hommes de commerce qui s'échelonnent aujourd'hui dans tous les rangs de la société.

Nos collèges acadiens sont en très grande partie responsables de ce beau résultat et ils ont droit à la reconnaissance publique, laquelle se manifeste hautement par le nombre toujours grandissant des élèves qui fréquentent chaque année ces institutions.

Que nous manque-t-il à l'heure présente? Quel est le besoin de notre époque? Le nombre d'enfants qui ont le privilège de pouvoir fréquenter nos collèges et nos couvents est restreint. L'école publique, laïque, mixte et neutre est le partage de la masse.

Le contrôle des écoles publiques bilingues d'enseignement supérieur nous échappe parce que nous manquons de professeurs. Il ne faut pas une longue enquête pour s'en convaincre, et les désavantages qu'offre cette situation pénible sont clairs à tous.

Il nous faut donc une élite de professeurs qualifiés, intellectuellement et moralement, pour prendre la direction des grandes écoles de nos centres français; des instituteurs qui mettront en valeur la saine éducation qu'ils auront reçue, qui sauront se faire les chefs bien avisés de notre personnel enseignant catholique (nécessité démontrée par le peu de succès de nos organisations pédagogiques du passé), et qui travailleront à donner à nos enfants une bonne éducation.

D'où nous viendra ces professeurs? L'école publique peut difficilement en former puisque personne ne peut donner ce qu'il n'a pas reçu. Seuls nos collèges classiques peuvent inculquer à ces jeunes gens cette formation intellectuelle et surtout morale qu'ils devront plus tard faire rayonner autour d'eux et transmettre à leurs élèves.

L'enseignement est une vocation qui revêt chez nous un caractère particulier: l'apostolat dans un milieu difficile et sous des conditions inadéquates. C'est une vocation qu'il faut cultiver et qui comptera des adeptes si les candidats ne sont pas exposés aux déboires du passé.

Loin de nous l'idée de critiquer le programme de nos collèges, mais il nous semble que la supériorité de leur enseignement est mise en jeu, lorsque des bacheliers ne peuvent passer avec succès des examens qui semblent faciles à des diplômés de "High Schools".

Il ne nous appartient pas de poser une solution à cet important problème. Ces remarques n'ont pour but que d'exposer un besoin urgent: il nous faut des instituteurs de formation supérieure; nos collèges classiques sont les seules institutions pouvant les produire.

La fin ultime du problème qui nous intéresse à l'heure présente est une bonne éducation pour les nombreux enfants qui ne peuvent aller au collège ou au couvent. Nous avons confiance que nos maisons d'enseignement sauront trouver les moyens nécessaires pour l'atteindre, avec le même dévouement qu'elles ont déployé pour donner au peuple acadien un clergé digne et nombreux, une élite de laïques qui fait honneur à la race.

Gaspard BOUCHER.

G. N. TRICOCHÉ VARIETES CAUSES CELEBRES

Incontestablement, la cause, la plus célèbre en France, et probablement dans le monde entier est l'affaire Dreyfus. Toutefois, elle est moderne, presque actuelle, et doit la plus grande partie de son retentissement au fait que le sujet, ou plutôt la victime, était israélite; on en a fait une question sectaire, quasi internationale. Quoiqu'il en soit, en France, surtout parmi le populaire, l'affaire qui reste, après presque un siècle, inoubliée, est celle dite du "Courrier de Lyon", laquelle donna lieu à des complaintes qu'on entend encore, parfois, chanter dans les rues, et qui fut même mise sur la scène. La triste célébrité de cette cause provient uniquement de ce qu'elle fut un exemple saisissant d'erreur judiciaire — l'inculpé ayant été envoyé à la guillotine sur le témoignage d'un charbonnier et de sa femme qui jurèrent reconnaître le meurtrier, alors que, des années plus tard, on découvrit le vrai coupable, à la vue duquel les deux témoins jurèrent qu'ils s'étaient trompés la première fois, ce qui ne remédiait pas au mal, puisque l'innocent était dans la tombe! Maintes fois, l'exemple du "Courrier de Lyon" a été invoqué comme argument contre la peine capitale. Deux autres affaires criminelles dont le souvenir est resté vivace en France sont celles de Papavoine, et de Toppmann. L'atrocité des crimes multiples de ces deux scélérats dépassait, en son temps, tout ce qui pouvait s'imaginer; d'où un retentissement qui ne s'est que faiblement apaisé depuis. Toute personne, étrangère ou non, vivant en France doit être familière avec ces noms lugubres, sous peine de ne pas être, comme on dit vulgairement, "dans le courant". Il est digne de remarquer, néanmoins, que, récemment, il ait été commis des forfaits tout aussi abominables que ceux qui firent la célébrité des affaires mentionnées plus haut, mais dont l'impression dans l'esprit des masses ne dura pas. Cela est un signe des temps; et montre combien l'on est devenu blasé sous le rapport du sensationnel, par suite de l'influence d'une certaine littérature, et aussi du cinéma. (A suivre) George Nestler Thicoché.

UN GRAND PROBLEME

C'est celui qui se pose à l'attention des contribuables de la ville, à l'heure présente, en rapport avec l'approvisionnement d'électricité.

Les questions publiques nous intéressent et nous nous y mêlons sans égard aux critiques des individus. C'est le devoir du journal local de veiller aux intérêts matériels de la population qu'il représente; nous pouvons le faire en toute liberté, n'étant soumis à l'influence d'aucun groupe, d'aucun parti, d'aucune faction.

Nous n'avons cependant pas l'intention d'établir aujourd'hui une solution au problème du jour. Nous nous contenterons de présenter les faits et d'en laisser la discussion pour quelque temps aux contribuables qui seront, en définitive, les principaux juges.

Chacun sait que la ville d'Edmundston possède une usine de développement hydro-électrique sur la Rivière Verte, depuis vingt ans. C'est en 1909 que l'écluse du deuxième lac a été construite. C'est une écluse en bois qui, d'après les ingénieurs, devait durer de huit à dix ans sans radoub, et de quinze à vingt ans avec toutes les réparations requises.

Ce système électrique, depuis son installation, a donné un service efficace tant qu'il fut en bon état. Depuis quatre ou cinq ans, l'écluse perd de l'eau et la consommation d'électricité augmentant constamment, la ville a dû acheter de l'énergie de la Cie Fraser pour plusieurs milliers de piastres annuellement.

L'automne dernier, le conseil de ville a cru bon de charger MM. Acres & Company, ingénieurs électriciens parmi les plus compétents du Canada, d'examiner le système actuel, de faire rapport des conditions existantes et des possibilités ainsi que du coût d'un développement qui assurerait à la ville une production économique pouvant rencontrer les exigences présentes avec un surplus en prévision de l'avenir.

Ce rapport a été déposé sur la table du conseil-de-ville. Le maire et les échevins en ont pris connaissance et nous en avons fait connaître brièvement la teneur à nos lecteurs, au commencement de janvier. C'est un document public dont chaque contribuable peut prendre connaissance.

Les conclusions du rapport, en quelques mots, sont celles-ci: la sécurité du système actuel est en danger; l'écluse est en mauvais état et nécessite une reconstruction au coût de \$110,000; une écluse de réserve s'impose ainsi que des machines supplémentaires pour produire en tout temps de l'année, tenant compte de l'augmentation normale de la population, l'énergie électrique dont la ville a besoin. Le tout coûtera \$289,000 et, d'après les prévisions des ingénieurs telles qu'elles apparaissent au rapport, ce développement serait économiquement sain, les revenus devant couvrir avec surplus, toutes les obligations sans que cette nouvelle dette soit un fardeau au contribuable.

Voilà en résumé le problème du développement, et la ville n'aurait aucune autre alternative, aujourd'hui, si l'offre de M. J. A. Briand que nous publions en première page, n'entrerait en scène.

La Cie du Pouvoir du Bas St-Laurent conjointement avec la Maine & New Brunswick Electrical Power Co., offre de l'énergie électrique à la ville à un taux n'excédant pas 2 1/2 sous du kilowatt-heure, sans limite de quantité, mais pour une période de 25 ans, avec le privilège d'acheter l'usine de la rivière Verte et la ligne de transmission jus-

Les Enquêtes du "DEVOIR" par M. Emile Benoist.

LE FIEF DE "L'INTERNATIONAL" A LA BAIE DES CHALEURS

La compagnie de M. Graustein se l'est constituée en moins de trois années. — La "New-Brunswick International" et la "Bathurst Co." — Quelques acquisitions.

En parlant de l'International Paper, de l'expansion de ses entreprises, de la multiplication de ses filiales, il n'y a guère de danger d'exagérer, de dépasser la vérité; au contraire, on reste plutôt en deçà, bien en deçà de la vérité.

Par exemple, nous disions hier que l'arbre généalogique de l'International Paper avait poussé, au cours de 1928, une branche à Terre-Neuve et une autre au Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, il eût fallu dire deux branches. Et même l'une de ces deux branches a bifurqué tout de suite. Elle en a poussé deux autres.

En effet, il y a maintenant la Bathurst Power and Paper Company.

"Le Droit" Ottawa, Ont.

L'ANNEE DU PAPE

Au cours de cette Année Sainte, le mande catholique tout entier aura à plusieurs reprises, l'occasion de manifester sa vénération envers le Saint-Siège.

Le jubilé sacerdotal de S. S. Pie XI ainsi que l'Année Sainte, auront également pour conséquence d'unir davantage les catholiques à Rome d'où nous viennent la paix, la vérité, la justice et la vie.

A l'occasion de l'élevation de Mgr Hayes et de Mgr Mundelein au cardinalat, le "New-York American", journal judéo-américain, écrivait: "Le Pape est la seule autorité de toute la civilisation occidentale dont la puissance ne vient pas de ses armées. Tous les autres gouvernements s'entourent de bonnettes, de canons, d'aéroplanes, de fabriques d'explosifs; ce chef spirituel de 400 millions de sujets, possède comme moyen de gouverner son troupeau, sa bénédiction, c'est tout. Pour les peuples qui voient leurs gouvernements revêtir l'autorité de terreur sous la panoplie d'armes menaçantes, cette autorité, sans armes, faite de bonté paternelle, c'est la consolation, la sécurité, l'espérance de choses meilleures au milieu de la douleur présente."

"Sans armes, invisible, le Pape domine une époque écrasée, sous le fardeau des armes inutilisées qu'elle s'est créées, assoiffé d'une autorité qui n'imposera pas la crainte mais gagnera le respect."

A cette administration de non catholiques envers le chef visible de l'Eglise, nous catholiques, devons ajouter la soumission et la piété filiale, et prendre à notre compte cet engagement qu'inscrivait à son programme la Croix de Paris, dans son premier numéro: "Ce qu'il (le Pape) croit nous le croyons; ce qu'il condamne nous le réprouvons; s'il commande, nous serons toujours prêts à nous soumettre; s'il daigne conseiller, ses conseils seront des ordres pour nous. Il est notre Père; à lui nos coeurs et notre dévouement. Il est notre maître infaillible; à lui notre intelligence et nos oeuvres."

qu'aux limites de la ville, au prix de \$48,390.

Les deux propositions ont certes des avantages, comme ils ont des désavantages. Il est toujours plus facile de déterminer les premiers que le découvrir les derniers. C'est pourquoi ces deux propositions demandent une étude sérieuse basée sur des données exactes avant d'aller plus loin.

C'est ce que fera le conseil de ville conjointement avec les officiers et l'exécutif de la Chambre de Commerce, dès qu'ils auront tous les renseignements nécessaires pour se mettre à l'oeuvre.

Nous avons l'assurance que dans quelques temps les contribuables seront appelés à entendre publiquement l'exposé de la situation et qu'aucun des deux projets ne sera adopté sans l'approbation de la majorité.

pany, qui contrôle deux filiales, et la New-Brunswick International Paper Company, qui est en train de construire une papeterie nouvelle à Dalhousie, sur l'estuaire de la rivière Restigouche.

L'entrée de l'International Paper au Nouveau-Brunswick remonte à 1925. Le gouvernement de cette province, sous M. Veniot, avait décidé d'entreprendre l'aménagement d'une centrale électrique sur le fleuve Saint-Jean au Grand-Sault. Il y eut des élections, M. Veniot fut défait et M. Baxter prit le pouvoir. L'un des premiers actes de M. Baxter, ce fut de céder l'entreprise du Grand-Sault à la St. John River Storage, une filiale de l'International Paper. Celle-ci devenait propriétaire d'un pouvoir hydro-électrique d'au moins 80,000 H.P.

Dans le contrat passé avec le gouvernement de Frédéricton, elle s'était cependant engagée, entre autres choses, à construire une papeterie d'un certain rendement dans cette province.

Il fut d'abord question d'établir l'usine sur le Saint-Jean, mais du côté du Maine, entre Fort-Kent et Madawaska; puis d'établir une pulperie au Nouveau-Brunswick, à Saint-Léonard, et une pulperie en face de l'autre côté de la rivière, à Keegan, dans le Maine. Le gouvernement de Frédéricton dut refuser tout cela et exiger que la pulperie et la papeterie fussent au Nouveau-Brunswick.

En tout cas, depuis quelques mois, la centrale électrique du Grand-sault, génère 60,000 H. P. d'énergie et l'International a aussi une papeterie à Bathurst et elle en aura bientôt une autre à Dalhousie. L'une et l'autre emploieront l'électricité du Grand-Sault et puiseront à même une réserve forestière que la compagnie s'est constituée, depuis trois ans, au Nouveau-Brunswick et dans les régions limitrophes de la province de Québec, en Gaspésie et dans la vallée de la Méta-pédia. D'après la carte dont nous parlons l'autre jour, l'International Paper détient des droits de coupe sur au moins un dixième du territoire gaspésien.

Signalons quelques-unes des acquisitions, forestières et autres, faites par l'International Paper au Nouveau-Brunswick ainsi qu'en Gaspésie et dans la Métapédia et que nous avons pu retracer.

Au mois de mars 1926, la compagnie se portait acquéreur de la Sainte-Anne Lumber Company, propriétaire de vastes limites dans le voisinage de Sainte-Anne des Monts, en Gaspésie. Cette entreprise avait été contrôlée jusque là par des capitalistes et des industriels norvégiens. Une agence financière annonça à cette époque que le prix de vente avait été de \$500,000. Vers le même temps d'autres limites gaspésiennes furent cédées à l'International.

Cinq mois plus tard, en août 1926, la Charleux Bay Mills Company, ayant son siège social à Sherbrooke, vendait à peu près

Suite à la page 6

Gaspard BOUCHER.